

# 8114/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 avril 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 avril 2017

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail.**  
Nomination de M. Pavel FOŠUM, membre suppléant pour la République  
tchèque, en remplacement de M. Zdeněk ŠMERHOVSKÝ, démissionnaire

E 12036





Bruxelles, le 7 avril 2017  
(OR. en)

8114/17

SOC 257  
EMPL 194

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
N° doc. préc.:	7500/17 SOC 210 EMPL 161
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M. Pavel FOŠUM, membre suppléant pour la République tchèque, en remplacement de M. Zdeněk ŠMERHOVSKÝ, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Zdeněk ŠMERHOVSKÝ, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la République tchèque).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement tchèque a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019:

M. Pavel FOŠUM  
Deputy Head of the Occupational Hygiene and Occupational Medicine Unit  
Ministry of Health  
Palackého nám. 4  
128 01 Prague 2  
Czech Republic  
Tél.: + 420 224 972 967  
*E-mail:* [pavel.fosum@mzcr.cz](mailto:pavel.fosum@mzcr.cz)

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail qui figure en annexe, et
  - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant nomination d'un membre suppléant  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail<sup>1</sup>, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2016<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2019.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Zdeněk ŠMERHOVSKÝ.
- (3) Le gouvernement tchèque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 79 du 1.3.2016, p. 1.

Article premier

M. Pavel FOŠUM est nommé membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M. Zdeněk ŠMERHOVSKÝ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil  
Le président